

DÉLIBÉRATION N° DL20210092 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

DISPOSITIF 'MERCREDIS DÉCOUVERTE' - RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le règlement a été approuvé par délibération n°20180055 du 14 mai 2018 puis a fait l'objet de modifications par délibération n°20190052 du 13 mai 2019.

Afin d'harmoniser les règlements de l'ensemble des services de la Direction Enfance Jeunesse, une nouvelle modification de ce règlement s'avère nécessaire.

Les modifications portent sur les articles suivants :

- Article 4 : Concernant les pièces à fournir lors de l'inscription : afin d'harmoniser avec le dossier unique des temps périscolaires, la liste a été modifiée. Cette dernière est inscrite sur le dossier d'inscription.
- Article 6 : Concernant le paiement : modification des informations aux usagers concernant les sommes dues pour les Mercredis découverte et les lieux de paiement pour ces factures, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques.

De plus, il a été rajouté un paragraphe sur les éventuels remboursements en cas d'interruption prolongée (confinement par exemple).

- Article 10 : Concernant le Règlement Général de la Protection des Données, l'article a été modifié afin d'harmoniser les textes pour l'ensemble des règlements des services proposés par la Direction Enfance Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le règlement général du dispositif « Mercredis découverte » tel que présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD